



# argument

# Où est le soutien ?





## Contact

**SLFP Secrétariat Général**  
T. 02/549 52 00  
E-mail : [slfp@slfp.eu](mailto:slfp@slfp.eu)  
[www.slfp.eu](http://www.slfp.eu)

**SLFP-CHEMINOTS**  
T. 02/549 52 29  
E-mail : [secretariat@slfp-rail.be](mailto:secretariat@slfp-rail.be)  
[www.slfp-rail.be](http://www.slfp-rail.be)

**SLFP-AFRIC : ADMINISTRATIONS FÉDÉRALES, RÉGIONALES ET COMMUNAUTAIRES**  
T. 02/201 19 77  
E-mail : [info@slfp-g2.eu](mailto:info@slfp-g2.eu)  
[www.slfp-afric.eu](http://www.slfp-afric.eu)

**SLFP-ALR : ADMINISTRATIONS LOCALES ET RÉGIONALES**  
T. 02/201 14 00  
E-mail : [contact@slfpvsoa.be](mailto:contact@slfpvsoa.be)  
[http://slfpvsoa-alr-trb.be](http://http://slfpvsoa-alr-trb.be)

**VSOA-ONDERWIJS**  
T. 02/529 81 30  
E-mail : [info@vsoa-onderwijs.be](mailto:info@vsoa-onderwijs.be)  
[www.vsoa-onderwijs.be](http://www.vsoa-onderwijs.be)

**SLFP-ENSEIGNEMENT**  
T. 02/548 00 20  
E-mail : [secretariat@slfp-enseignement.be](mailto:secretariat@slfp-enseignement.be)  
[www.slfp-enseignement.be](http://www.slfp-enseignement.be)

**SLFP-POSTE**  
T. 02/223 00 20  
E-mail : [poste@slfp-poste.be](mailto:poste@slfp-poste.be)  
[www.slfp-poste.be](http://www.slfp-poste.be)

**SLFP-PROXIMUS**  
T. 02/245 21 20  
E-mail : [slfp.proximus@skynet.be](mailto:slfp.proximus@skynet.be)  
[www.slfp-vsoaproximus.be](http://www.slfp-vsoaproximus.be)

**SLFP-ORDRE JUDICIAIRE**  
T. 02/513 05 55  
E-mail : [info@oj-slfp.be](mailto:info@oj-slfp.be)  
[www.oj-slfp.be](http://www.oj-slfp.be)

**SLFP-DÉFENSE**  
T. 02/223 57 01  
E-mail : [info@slfp-defense.be](mailto:info@slfp-defense.be)  
[www.slfp-defense.be](http://www.slfp-defense.be)

**SLFP-FINANCES**  
T. 02/226 41 11  
E-mail : [info@vsoa-slfp-fin.eu](mailto:info@vsoa-slfp-fin.eu)  
[www.slfp-fin.eu](http://www.slfp-fin.eu)

**SLFP-POLICE**  
T. 02/660 59 11  
E-mail : [info@slfp-pol.be](mailto:info@slfp-pol.be)  
[www.slfp-pol.be](http://www.slfp-pol.be)

## Contenu



### Après l'attentat sur deux supporters de football suédois 4

Les sous-effectifs dans la police et la justice ne sont pas nouveaux. Les responsables du SLFP-Ordre Judiciaire et le SLFP-Police réagissent et énumèrent les problèmes.



### Elections sociales 8

Les élections sociales auront lieu en mai 2024. La CGSLB et le SLFP-Cheminots lancent leur campagne électorale.



### Des économies à l'ONEM 14

Une nouvelle série d'économies à l'ONEM défie toute imagination.



### Un nouveau bureau à Bruges pour les ALR 17

Le SLFP-ALR ouvre un nouveau bureau à Bruges pour les affilié.e.s.



### Où est votre respect pour la police ? 20

Quelques incidents impliquant des politiciens ont incité le SLFP-Police à leur écrire une lettre ouverte.



## ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DU SLFP

Inscrivez-vous via <https://www.slfp.eu/newsletter>

## SUIVEZ-NOUS SUR INSTAGRAM

[www.instagram.com/slfp.syndicat](http://www.instagram.com/slfp.syndicat)



Le film de ce magazine est biodégradable et 100% compostable.



Papier portant le label PEFC : marque de qualité pour une gestion durable des forêts.

## Colophon

© Photo cover : Belgaimage - NICOLAS MAETERLINCK  
*Police et Justice*

### Editeur Responsable Membres de la rédaction

François Fernandez-Corralles, Boulevard Baudouin 20-21, 1000 Bruxelles  
Nisrine Chichi, Koen De Backer, Henri De Baer, Philippe Delhalle,  
Chris Huybrechts, Catherine Henrard, Marnix Heyndrickx, Patrick Roijens,  
Christelle Rousselet, Guy Van Cauwenberghe, Inge Vandendriessche,  
Jimmy Verlez et Patrick Waumans

### Rédaction finale Communication Direction et Publicité Préresse Impression

Bert Cornelis  
Cindy Willem  
Bea Foubert  
Creative Plus Production  
Remy Roto sa



# Terrorisme : le manque douloureux de moyens

« Pensions : il n'est pas question de donner notre soutien à un projet qui oblige les agents à travailler plus longtemps ! »

**L**a grisaille de cet automne nous a à nouveau confrontés aux horreurs du terrorisme.

Nous sommes d'autant plus affectés, que nous nous croyions définitivement à l'abri, en Belgique, d'actes aussi barbares. Nous avons une pensée émue pour les victimes et leurs familles.

Cet événement a coûté au gouvernement un ministre de la Justice. Ce même gouvernement a subitement constaté le manque douloureux de moyens humains au sein du Parquet de Bruxelles et le manque de moyens policiers. Rapidement le gouvernement a annoncé des recrutements, mais ce n'est qu'une goutte d'eau et il n'y a pas de remise en question de la politique d'économies suivie depuis tant d'années. Nous découvrons subitement qu'il existe au SPF Justice, un programme informatique permettant de suivre les dossiers des justiciables qui est en essai depuis quelques temps et qui serait enfin implémenté en 2024.

## Une responsabilité collective

Le SLFP dénonce, depuis des années ce désinvestissement récurrent en matière de fonction publique. Il est quand même terrible qu'il faille un événement aussi dramatique, que la mort d'êtres humains, pour qu'il y ait une prise de conscience de la part de nos politiciens. Espérons que cette prise de conscience ne soit pas que temporaire et destinée à calmer l'opinion publique avant les élections de 2024. Des améliorations sont possibles dans la gestion des dossiers des justiciables, cela passe par une modification de la loi et c'est donc aux parlementaires d'y veiller. Ils ont également une responsabilité collective dans l'apport de solutions pour la modernisation de notre Justice.

Dans cette édition, vous lirez la réaction de nos responsables de l'Ordre judiciaire et de la Police aux annonces de nouveaux moyens octroyés par le gouvernement au lendemain de ces dramatiques événements.



## Les pensions

Le comité commun à tous les services publics (Comité A) s'est réuni sous un ciel gris le 26 octobre pour finaliser les négociations relatives à l'avant-projet de loi portant sur les réformes des pensions. Le SLFP estime que le dossier n'est pas encore mûr pour la négociation finale, mais le gouvernement ne l'entend pas de cette oreille. En résumé, cet avant-projet de loi porte pour ce qui est de la fonction publique sur les matières suivantes : une condition supplémentaire pour les fonctionnaires pour avoir accès à la pension minimale ; le bonus pension pour le personnel travaillant au-delà de la première date de pension possible et la réforme du système de la péréquation qui fait que nous toucherons encore moins de pensions.

En ce qui concerne la pension minimale, le fait d'avoir introduit, lors de la dernière réforme, la pension mixte pour les agents de l'Etat a pour conséquence que le montant et l'accès à la pension minimale ne sont pas garantis pour tous.

Contrairement aux salariés et aux indépendants, dont certains n'ont jamais cotisé, il n'y aura pas d'assimilation de toutes les périodes.

Quant au bonus pension, si au départ nous croyions que cela aurait pu être une bonne idée, nous avons vite déchanté. Certaines catégories sont exclues dès lors qu'elles sont obligées par leurs statuts de prendre leur pension à un certain âge (les corps spéciaux, les statuts qui interdisent de travailler au-delà de la pension, etc.). Idem pour les personnes exerçant un métier lourd qui ne pourront jamais en bénéficier et pour lesquels il n'y a pas de reconnaissance non plus de la pénibilité de leur métier. Et qui pour autant n'ont pas de possibilité de terminer leur carrière plus rapidement alors que leurs conditions le justifieraient. Il n'est pas question de donner notre soutien à ce projet qui oblige les agents à travailler plus longtemps !

Enfin la réforme du système de la péréquation rend ce système totalement inexplicable. Le SLFP a dénoncé le fait que l'on ait utilisé le coût de la péréquation pour le personnel de l'Onderwijs (enseignement néerlandophone) pour justifier cette réforme. Concrètement, il s'agira de toujours travailler plus pour avoir moins de pensions. On fait des économies importantes sur les pensions des statutaires qui eux, n'ont en effet pas de 2ème pilier. Réduire la péréquation implique que les salaires doivent être revus à la hausse, puisque la pension des fonctionnaires est un salaire différé.

Vous aurez compris que le SLFP ne peut marquer son accord sur ces trois dossiers qui détricotent plus encore les pensions publiques. Nous reviendrons en janvier avec un article complet sur cette thématique qui est d'une importance capitale pour nous tous. ■

François FERNANDEZ-CORRALES  
Président général du SLFP

Après l'attentat sur deux supporters de football suédois

# Les sous-effectifs dans la police et la justice ne sont pas nouveaux

Les faits sont bien connus. Un affreux attentat mortel a été commis à Bruxelles sur deux supporters de football suédois. L'auteur de l'attentat était recherché par la justice tunisienne, mais son dossier est « resté dans une mauvaise armoire » de la justice belge. Le ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne (Open Vld) a démissionné lorsque la chose fut connue pour être remplacé par son chef de cabinet adjoint Paul Van Tighelt (Open Vld). Le résultat est aussi bien connu : deux victimes innocentes à cause d'un dossier mal classé et que personne n'a jamais demandé. Dans le même temps, et les prochaines élections de juin n'y seront pas étrangères, le gouvernement fédéral De Croo se livrait à un « show annonçant de bonnes nouvelles ».

Guy Van Cauwenberghe, président du SLFP-Ordre Judiciaire :

## « Notre critique a toujours été écartée sous les sarcasmes »



L'appareil judiciaire est une fois de plus parvenu à se trouver à la une de la presse européenne. Comment est-ce possible ? Eh bien, ce n'est pas difficile. Depuis des années, le SLFP-Ordre Judiciaire soulève le problème du manque d'effectifs au sein des tribunaux et des parquets.

« Nos nombreuses interventions sur le sujet sont tombées dans l'oreille d'un sourd ou ont été écartées sous les sarcasmes », déclare Guy Van Cauwenberghe, président du SLFP-Ordre Judiciaire. Après l'attentat et la démission du ministre, le gouvernement fédéral s'est livré à un show annonçant de bonnes nouvelles : du personnel supplémentaire pour les différents services de sécurité et la justice.

Pour l'ordre judiciaire, 5 magistrats supplémentaires seront recrutés au parquet de Bruxelles, à condition bien sûr de les trouver. On oublie que ces nouveaux magistrats auront besoin de personnel pour pouvoir fonctionner. Mais pas un mot à ce propos. Alors que les membres du personnel en place plient sous une charge de travail persistante, avec un risque accru d'erreurs. Pour le SLFP-Ordre Judiciaire, les choses sont claires : de cette manière, de tels événements auront malheureusement encore lieu, par l'absence de vision et d'élaboration de plans du personnel. Poursuivre les économies en ce domaine est inacceptable ! ■

Vincent Gilles et Vincent Houssin du SLFP-Police

## « Donnez-nous plus de policiers »

Les nombreuses économies et les quotas imposés par le passé provoquent un grand manque de policiers. « Le sous-effectif devient prégnant, particulièrement dans les grandes unités locales et dans la police fédérale », Vincent Gilles et Vincent Houssin du SLFP-Police.

Par le passé, le conseil fédéral de la police a aussi tiré le signal d'alarme en demandant de porter le nombre de recrutements annuels à 1.450. Le nombre actuel de nouvelles recrues est aussi insuffisant.

### Plus de jeunes

En 2011 déjà nous notions un manque de 1.923 ETP dans la police locale (577 en Flandre, 543 à Bruxelles et 803 en Wallonie). Entretemps, la situation ne s'est pas améliorée et la pénurie dans la police locale est montée à plus de 2.500 (815 en Flandre, 810 à Bruxelles et 941 en Wallonie). A la police fédérale, il y a selon des chiffres récents un manque de 1.750 membres de personnel opérationnel. L'apport de nouveaux policiers doit être maintenu à niveau. Des



jeunes doivent être attirés pour garantir l'avenir. Le nombre de candidats voulant devenir fonctionnaires de police diminue de façon spectaculaire. En 2019, le nombre de candidats s'est réduit de presque 29% par rapport à 2016. (11.697 en 2016 contre 8.381 en 2019). En 2022, nous n'avons même plus atteint les 8.000 candidats ! Le gouvernement actuel s'était engagé à recruter annuellement 1.600 nouveaux aspirants inspecteurs. L'année dernière, il s'avère qu'ils furent 1.280.

Nous en avons appelé à plusieurs reprises aux différents partis politiques pour qu'ils rendent le métier de fonctionnaire de police plus attractif. Le gouvernement actuel avait promis de rendre le métier plus attractif, mais en pratique il a fait exactement le contraire. Les gouvernements précédents ont tellement économisé, vidé le statut de sa substance et gelé les salaires pendant plus de 20 ans, que l'appareil policier fonctionne mal par ci par là et que le métier a moins d'attrait. Nous avons encore dû supplier récemment pour que les salaires des fonctionnaires de police et du personnel de CALog soient alignés sur ceux de la fonction publique. Alors qu'on prétendait toujours que la police était bien payée, une étude réalisée par l'Intérieur et le secrétariat social a montré que c'est faux.

### Ouvrir le portemonnaie

Mais si le politique veut répondre aux problèmes sociétaux liés à la sécurité et la justice, et tenir ses propres promesses, il faudra tout de même qu'il ouvre son portemonnaie.

Par exemple pour compenser l'exode dramatique d'agents expérimentés par des nouvelles personnes bien formées. Il faut installer un automatisme pour maintenir la capacité policière à niveau, en totale conformité avec les tableaux organiques.

Une limitation du nombre de nouveaux recrutements pour des motifs budgétaires est inacceptable vu qu'elle porte atteinte tant aux prestations de services qu'à l'efficacité de l'appareil policier. Nous demandons au gouvernement fédéral, ainsi qu'au futur gouvernement, que le feu soit mis au vert pour l'octroi d'un budget plus élevé de sorte que l'on puisse recruter davantage à la police, que le métier et l'appareil policier soient revalorisés pour combler les manques, de même que prévoir les moyens de fonctionnement nécessaires par le biais d'un engagement ferme dans un plan pluriannuel. ■

## Marche contre l'interdiction judiciaire de manifester

# Les manifestants ne sont pas des criminels

**L**e jeudi 5 octobre, différentes organisations, parmi elles notre organisation sœur la CGSLB, ont marché à travers Bruxelles avec plus de 10.000 participants. Leur revendication commune : le retrait du projet de loi prévoyant l'interdiction judiciaire de manifester. Le SLFP était aussi de la partie.

En juin dernier, la Commission Justice de la Chambre a proposé un texte censé pouvoir apporter des mesures contre les casseurs en introduisant une peine complémentaire (en sus d'une peine initiale) sous la forme d'une interdiction de participer à des « rassemblements revendicatifs », même pendant quelques années. La portée de cette loi est cependant à ce point large qu'elle touche également les actions pacifiques menées par les syndicats et les organisations de la société civile. Le terme « rassemblement revendicatif » correspond en effet clairement au moyen d'action mené par les syndicats tout au long de l'année.

Concernant cette peine complémentaire d'interdiction de manifester pouvant être imposée par un juge en raison d'actes commis durant de tels rassemblements, le projet de loi évoque par exemple « la menace d'attentat », « le meurtre » et « les blessures volontaires », qui sont des délits très graves. Mais elle mentionne aussi le vandalisme ou les dégradations à des propriétés ou des marchandises.

### Intimidation

Bien qu'en tant qu'organisation syndicale nous soyons opposés à toute forme de perturbation de l'ordre public lors de manifestations ou de grèves, nous n'ignorons pas qu'il arrive que des militants ou des délégués brûlent des palettes, jettent des œufs ou de la peinture sur une façade, etc. Ce texte peut donc s'appliquer non seulement à des casseurs, mais aussi à des militants et des délégués. Pour ces derniers, cela représente une pression et une intimidation supplémentaires, qui font qu'en pratique ils seront découragés d'exprimer leur opinion sur l'une ou l'autre décision prise par une autorité ou une entreprise. Nos collègues de la CGSLB l'ont constaté récemment dans le dossier Delhaize : c'est la première fois depuis très longtemps qu'un mouvement de contestation soit à ce point réprimé, avec l'appui



du pouvoir judiciaire.

Entretemps, le projet de texte a subi différents amendements. Mais le champ d'application reste néanmoins très vaste, et toujours pour des faits commis lors d'un « rassemblement revendicatif », ce qui concerne directement les syndicats. Une condition a été ajoutée : l'action doit rassembler au moins 100 personnes, mais c'est de toute façon le cas pour la plupart des rassemblements. Une clause rappelant la nécessaire prise en compte des libertés et droits fondamentaux a aussi vu le jour, mais ces droits doivent de toute façon être pris en compte par un juge. Enfin, la peine maximale a été ramenée de 6 à 5 ans, mais ce n'est pas vraiment rassurant.

### Retrait

De là l'appel des organisations syndicales au retrait pur et simple des dispositions relatives à l'introduction de cette peine. Il y a déjà assez de lois pour punir les casseurs. Et ce projet de loi est de toute façon inapplicable : comment contrôler des milliers de manifestants lors de grands rassemblements ?

En plus d'être dangereuse, une telle loi n'a pas de sens. Un tel projet de loi n'empêchera jamais des personnes animées de mauvaises intentions de passer à l'acte, ne serait-ce que par son côté impraticable. Cela ne fait que renforcer nos soupçons sur les véritables intentions cachées derrière ce projet de loi, qui a le potentiel de servir de levier supplémentaire pour restreindre les manifestations pacifiques. Il est essentiel de faire comprendre au gouvernement que nous sommes des manifestants, pas des criminels.

Nous défendons un droit fondamental : celui de la liberté d'expression, l'une des pierres angulaires de notre démocratie. Un gouvernement qui met en place des mécanismes pour faire taire les contestations est un gouvernement qui renonce au principe même de démocratie. ■



# Réduction de moitié du délai des procédures en annulation



© Belgaimage - Thierry ROGÉ

La section du Contentieux administratif est la juridiction administrative suprême de notre pays. Tout citoyen ou personne morale peut demander l'annulation (ou la suspension) d'actes administratifs ou de règlements émis par une autorité administrative. Par exemple, des décisions d'une autorité visant à sanctionner un fonctionnaire, des arrêtés royaux, des résolutions prises par un conseil communal, etc. Elle peut aussi octroyer une indemnité réparatrice d'un dommage découlant d'un acte ou d'une action illégale. De plus, elle est le Juge de cassation pour des décisions des juridictions inférieures.

## Délai réduit de moitié

Le délai des procédures en annulation pour la section du contentieux administratif est maintenant en moyenne de trente mois. En principe, à partir du 1er janvier 2025 nous verrons ce délai réduit à maximum 18 mois. C'est une bonne nouvelle pour nos membres ! Il faut malheureusement encore faire preuve d'un peu de patience avant son entrée en application.

En vue de la réduction de ce délai, la loi introduit une série de simplifications de la procédure.

Ainsi, l'auditorat doit déposer son rapport sur le dossier dans un délai de maximum six mois. Exceptionnellement et dans un nombre limité de cas bien définis, aucun rapport de l'auditorat ne doit être déposé (si la décision contestée est retirée ou si un désistement d'instance a eu lieu, p.ex.). Et même un avis verbal peut suffire. Des interventions seront même possibles dès le début de la procédure, de sorte que les parties intervenantes pourront immédiatement avancer des arguments.

Mais les plaideurs eux-mêmes aident aussi à gagner du temps. Ils doivent ainsi résumer leurs moyens et dans le dernier mémoire ils ne peuvent plus répéter leurs arguments avancés précédemment. Le Conseil d'Etat établira un vademecum en vue d'aider les parties à rédiger correctement leurs pièces de procédure.

## Numérisation et modernisation

Dorénavant, le Conseil d'Etat mise davantage sur le courrier électronique au lieu du fax devenu archaïque (il était temps !) L'infrastructure IT a été modernisée. La tenue de visioconférences sera même bientôt possible, bien entendu lors de circonstances exceptionnelles.

## Prononcé dans les 3 mois

La loi réforme aussi la procédure en suspension ordinaire, de sorte que le citoyen obtient dorénavant un verdict au plus tard dans un délai de trois mois.

## Le Conseil d'Etat juge de cassation

La loi optimise aussi la procédure d'appel devant le Conseil d'Etat en tant que juge de cassation. Une procédure purement écrite sans audience est dorénavant possible et peut aussi n'être déclarée que partiellement admissible pour l'un ou quelques moyens avancés.

## Décision réparatrice

La loi réintroduit la notion juridique de « boucle administrative », c'est la décision réparatrice. Les autorités peuvent alors réorienter les illégalités mises au jour par le Conseil d'Etat vers une nouvelle décision sans devoir parcourir tout le trajet de la prise de décision. La décision réparatrice serait en premier lieu possible pour certaines décisions en matière de droit de l'environnement.

## Modernisation de la section de Législation

En dehors de la section du Contentieux administratif, il y a aussi la section de « Législation » au Conseil d'Etat, qui exerce principalement une fonction consultative quant à la législation en préparation chez le législateur. La « procédure du laissez-passer » sera simplifiée. La section Législation ne doit alors émettre aucun avis sur un projet d'arrêté et elle pourra explicitement décider de ne pas émettre un avis, sans devoir encore attendre que le délai consultatif soit écoulé. De plus, la loi prévoit une demande d'avis conjointe. L'assemblée générale et les chambres réunies de la section législation sont modernisées.

## Conclusions

Un parcours plus rapide des procédures au Conseil d'Etat n'arrive pas trop tôt ! Il est dommage que nous devions l'attendre encore en janvier 2025. Il est en effet de la plus haute importance pour nos membres introduisant une procédure en annulation qu'ils sachent le plus rapidement possible si leurs réclamations sont fondées. 18 mois d'attente restent un long délai, mais c'est déjà mieux que le délai moyen actuel de 30 mois. ■

**Bea FOUBERT**  
Secrétaire général SLFP

*Référence : La loi du 11 juillet 2023 a été rendue publique le 24 juillet 2023 dans le Moniteur Belge. Le législateur veille aux modalités d'exécution par le biais d'un arrêté du 21 juillet 2023 modifiant divers arrêtés.*

Nos liens amicaux avec Burundi

# Le SLFP et le partenariat nord-sud

Le SLFP entretient des liens amicaux très forts avec la Confédération des Syndicats du Burundi (COSYBU) et c'est à ce titre que nous avons été invités à participer au 4<sup>ème</sup> Congrès ordinaire de la Fédération Nationale des Travailleurs du Transport, de la Santé et de l'Informel (FNNT-SI), fédération affiliée à la COSYBU.



Cela fait plus de 20 années que ce partenariat existe et c'est tout naturellement que des liens d'amitié sont nés. Et particulièrement entre votre serviteur et Monsieur Célestin Nsavyimana, président de la COSYBU et de la FNNT-SI.

## Mission

Pour rappel, ce fut lors d'une formation regroupant tous les représentants syndicaux de l'Afrique francophone travaillant avec nos collègues de la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique, via leur asbl MSI et qui se déroula à Bruxelles en 2002 que nous nous rencontrâmes. Cette même année 2002, j'ai eu l'occasion de participer à une mission pour le compte de MSI à Bujumbura et de sonder les besoins des syndicats des services publics et parapublics burundais.

En 2003, une mission fut organisée par le SLFP pour déterminer concrètement les besoins réels de la COSYBU en matière de fonction publique et plus particulièrement en matière de formations, afin de pouvoir déposer un projet de coopération auprès de la Région Wallonne. Projet qui débuta en 2004, avec comme finalité la création d'un Centre de Formation des Cadres.

Enfin, le 3 novembre 2006, ici à Bujumbura, sous la présidence du ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité Sociale du Burundi, lors d'une journée protocolaire, fut actée officiellement la naissance du Centre de Formation des Cadres.

Cette même année, grâce aux formations dispensées en techniques de négociation, non seulement aux cadres syndicaux mais également aux cadres de la fonction publique, le statut des fonctionnaires devint une réalité.

D'autres projets virent le jour entre 2006 et fin 2014, ce qui explique nos liens d'amitié et de solidarité jamais rompus.

## Dialogue social

C'est donc tout naturellement que le SLFP a répondu positivement à cette invitation qui a permis de retrouver nos partenaires chez eux pour démontrer ainsi à l'ensemble de la société civile burundaise l'importance du dialogue social et l'utilité des syndicats dans le débat démocratique. L'ensemble des acteurs du dialogue social burundais ont apprécié notre participation et les échanges qui ont eu lieu en marge de cet événement.

En effet, lors de ce voyage, nous avons pu rencontrer non seulement les cadres syndicaux de la COSYBU et les cadres syndicaux des services publics et parapublics, mais également les membres du Comité national du dialogue social, soit l'équivalent du Conseil national du travail et du Comité A en Belgique. ■

François FERNANDEZ-CORRALES  
Président général du SLFP

Elections sociales 2024

# Soutenez nos candidats

En mai 2024, les travailleurs en entreprises de 50 travailleurs et plus éliront de nouveaux délégués pour le Comité de Prévention et Protection au Travail. Dans les entreprises de plus de 100 travailleurs, outre le CPPT ils devront aussi élire les membres du Conseil d'Entreprise. Il s'agit ici des représentants des syndicats du secteur privé qui concernent nos collègues de la CGSLB.



## Qu'en est-il des élections sociales dans le secteur public ?

On prétend souvent que le secteur public ne doit pas organiser des élections sociales. Les employeurs disposant d'un statut syndical propre organisant la concertation sociale en sont exemptés. Il s'agit ainsi des administrations locales et régionales, des services publics fédéraux, des services des Communautés et Régions, de la Police, de la Défense... des entreprises publiques à l'exception de la SNCB. Les organisations telles que les ASBL communales, les hôpitaux privatisés et certains établissements d'enseignement sont aussi tenues d'organiser des élections sociales dans la mesure où elles occupent les nombres de personnels prévus.

Aux Chemins de fer, des élections sociales auront en effet lieu pour la deuxième fois dans l'histoire. Vous en apprendrez plus en page 10.

## Appel aux candidats

Pour qu'il puisse tenir un rôle d'importance dans les entreprises ou les autres organisations, un syndicat a besoin d'élus dans les organes de concertation. C'est le seul moyen pour un syndicat d'œuvrer pour les conditions de travail et le bien-être de tous les travailleurs.

La CGSLB a lancé le site web [www.devenezcandidat.be](http://www.devenezcandidat.be) et fait un appel aux candidats. Comme membre du SLFP travaillant dans le secteur public, vous aussi pouvez apporter votre contribution. Vous avez peut-être des membres de votre famille, des amis ou connaissances qui travaillent dans le secteur privé et qui sont enthousiasmés par l'idée de devenir un porte-parole sur leur lieu de travail. Le moment par excellence pour faire entendre leur voix et celle de leurs collègues sur leur lieu de travail !

Vous en apprendrez plus en page 9. ■



# La CGSLB lance son site « [devenezcandidat.be](http://www.devenezcandidat.be) »

Après une tournée estivale dans son mobile-home bleu, le Syndicat libéral a créé un tout nouveau site web pour lancer sa campagne des élections sociales : [www.devenezcandidat.be](http://www.devenezcandidat.be). Jetez-y un coup d'œil et parlez-en aux membres de votre famille et à vos connaissances qui travaillent dans le secteur privé.



Puisque personne ne naît expert en négociations, FAST, le service de formations de la CGSLB se chargera de former les nouveaux élus à ces nouvelles responsabilités pendant ou en dehors de leur temps de travail.

#### Comment poser sa candidature ?

S'ils souhaitent obtenir davantage d'informations, les affiliés peuvent s'inscrire aux séances d'information de zone et/ou indiquer qu'ils sont intéressés à devenir candidat. Lors de ces séances, ils auront l'occasion de rencontrer des secrétaires permanents et d'autres délégués de leur zone. Ces événements sont organisés régulièrement jusqu'au mois de janvier.

Selon la date d'affichage liée aux élections (jour X), la période limite pour poser sa candidature se situe entre le 15 mars et le 1er avril 2024 (X +35). Si vous souhaitez devenir candidat CGSLB ou si vous connaissez quelqu'un qui l'envisage, voici les adresses à contacter selon votre zone :

#### C'est quoi la CGSLB ?

Sur ce site, les travailleurs qui ne connaissent pas ou peu le Syndicat libéral peuvent en apprendre davantage sur ce qui fait son ADN :

- un syndicat « libéral » dans le sens premier du mot, qui laisse la liberté à ses délégués pour mener à bien leurs actions, sans imposer ses idées et sa vision ;
- un syndicat qui privilégie la concertation. Son slogan « plus de dialogue, moins de casse » le définit parfaitement, car ses membres sont convaincus que le dialogue et la communication font véritablement avancer les choses. La grève n'est utilisée qu'en dernier recours ;
- un syndicat à taille humaine, proche de ses affiliés et ses délégués, et toujours prêt à les soutenir et à répondre à leurs questions. Il investit également dans ses membres en leur proposant des formations.

#### Pourquoi se porter candidat ?

Ensuite, les candidats potentiels trouveront tous les arguments et informations pour se lancer dans la campagne des élections sociales pour la CGSLB.

Informé un travailleur sur ses droits au crédit-temps, mettre fin à une situation discriminatoire, assister un collègue menacé de licenciement, telle est le rôle d'un délégué syndical. Cette activité donne une autre dimension à l'exercice de son métier.

L'engagement syndical représente un enrichissement personnel et ouvre l'esprit. Il permet d'être le premier au courant sur les décisions de l'entreprise, et offre l'opportunité de négocier pour obtenir de meilleures conditions de travail pour ses collègues.

Zone	Contact
Hainaut Centr'Ouest	as.hainaut.centrouest@cgsלב.be
Charleroi	as.charleroi@cgsלב.be
Namur - Luxembourg	as.namur.luxembourg@cgsלב.be
Brabant wallon	as.brabant.wallon@cgsלב.be
Liège	as.liege@cgsלב.be
Bruxelles	actionsyndicalebruxelles@cgsלב.be

# La campagne a commencé

**Du 27 mai 2024 au 29 mai 2024, les élections sociales seront organisées aux Chemins de fer belges pour désigner les représentants du personnel.**



Et ça au sein :

- des Commissions paritaires régionales (Administration centrale/ Centre, Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest) → les CPR ;
- des Comités d'entreprises (nationaux) pour la prévention et la protection au travail d'Infrabel, de la SNCB et de HR Rail → les CEPPT ;
- des Comités pour la prévention et la protection au travail à la SNCB et chez Infrabel → les CPPT.

Actuellement, le SLFP-Cheminots est représenté dans tous les organes paritaires nationaux.

Le but que nous poursuivons au travers des futures élections sociales est que vous siégiez dans les organes paritaires régionaux et les organes PPT et que vous défendiez la position du SLFP face à l'employeur.

## Personnel supplémentaire

Les ambitions formulées doivent aussi être effectivement réalisées, le recrutement massif doit être la priorité absolue dans les années à venir. Sans personnel supplémentaire, il n'est pas réaliste d'espérer offrir un service de qualité.

Un accord social garantissant de bonnes conditions de travail, un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée et un salaire attractif a été conclu, essentiel pour garder le personnel à bord et pour réaliser les ambitions ferroviaires du gouvernement et de la direction dans les années à venir.

Seul un personnel motivé sera en mesure de réaliser les ambitions affichées dans ces contrats. La motivation est actuellement paralysée par le malaise qui règne au sein des chemins de fer belges.

La pression du travail due à l'augmentation de l'absentéisme, le manque de personnel, d'équipement, etc... ont un impact négatif sur cette motivation.

Compte tenu des contrats de gestion conclus entre Infrabel, la SNCB et l'Etat, avec une concentration des efforts sur les deux premières années...

Vous l'aurez compris, votre rôle sera capital !

En effet, vous pourrez faire entendre directement votre voix dans le dialogue social en allant voter pour un candidat de votre syndicat le SLFP-Cheminots.

**Encore mieux !**

**Vous voulez défendre vos collègues ?**

**Vous voulez faire du syndicalisme autrement ?**

**Jeune ou plus âgé, homme ou femme, ouvrier, employé ou cadre.**

**Aucune importance ! Le dénominateur commun : être candidat pour les élections sociales.**

**Alors déclarez-vous sans attendre candidat pour le SLFP Cheminots.**

**Parmi vos collègues, certains sont intéressés à nous rejoindre comme affilié ou mieux encore comme candidat aux élections sociales ?**

**Alors n'hésitez pas à faire la démarche vers eux.**

**Contactez-nous via mail à [secretariat@slfp-rail.be](mailto:secretariat@slfp-rail.be)**

## Dialogue

Tant qu'une porte reste ouverte, vers un possible compromis, nous estimons qu'il est de notre responsabilité de nous y investir. Déterminés quand il le faut, notre approche par le dialogue nous permet d'engranger davantage de résultats et d'avancées pour les cheminots qu'en s'inscrivant systématiquement dans un rapport de force avec l'employeur. Ce qui fait aussi notre force, c'est d'être déterminés sur des projets emblématiques, le maintien de l'unicité du statut du personnel et son recrutement, le bien-être au travail, etc. ■

# Nouvelle rencontre avec le ministre de la Mobilité

Le SLFP-Cheminots a été invité ce 12 septembre par le ministre de la Mobilité, Georges Gilkinet, afin d'échanger sur les différents dossiers d'actualité.



**L**e SLFP-Cheminots lui a de nouveau exprimé ses inquiétudes ainsi que le profond désarroi des Cheminots.

Nous avons abordé plusieurs points : manque de personnel ; recrutement insuffisant ; productivité poussée à l'extrême ; flexibilité à outrance ; congés refusés en masse ; problèmes liés au matériel, ...

Nous lui avons également fait part de notre mécontentement concernant les incessantes mesures d'économies réalisées principalement sur le dos des agents et de notre interpellation concernant l'augmentation du nombre de

démissions et d'échecs lors des formations/stages.

Rappelons également que la sécurité du personnel et la ponctualité des trains sont directement liées à tous ces facteurs.

Le SLFP-Cheminots demande qu'un véritable service public soit offert aux voyageurs mais aussi que les attentes des Cheminots en matière d'emploi statutaire, de bien-être au travail et de pouvoir d'achat soient entendues.

Le ministre de la Mobilité, Georges Gilkinet, a insisté sur le fait qu'il travaillait au quotidien dans l'intérêt des voyageurs mais également dans celui du personnel des Chemins de fer belges. ■

## Libre-parcours et billets Benelux



**S**tatutaires actifs ou pensionnés, vous pouvez voyager en train partout en Belgique (jusqu'aux points frontières) ainsi que dans tout le Benelux (réseaux CFL et NS). Les billets gratuits que vous recevez peuvent être utilisés sur les mêmes réseaux par vos bénéficiaires disposant d'un titre de légitimation.

Contractuels, vous pouvez voyager en train partout en Belgique (jusqu'aux points frontières). Si vous ou l'un de vos bénéficiaires souhaitez voyager dans le Benelux, il vous suffit d'introduire une demande via l'intranet de HR Rail – rubrique My HR requests. Les billets seront délivrés par série de 12 (environ 85 centimes/billet).

Portiques d'accès à Brussels Airport ou aux Pays-Bas ? Utilisez le QR Code de votre libre-parcours ou de votre titre de légitimation.

### Thalys et Eurostar = Eurostar Group

La fusion de Thalys et Eurostar dans Eurostar Group n'a aucun impact sur vos vouchers ni sur vos réservations existantes.

Les collaborateurs actifs bénéficient de 4 vouchers/an pour des voyages à bord d'Eurostar

« Continental and London Route » (Londres, Paris, Cologne, Amsterdam, ...). Vos bénéficiaires peuvent également les utiliser. Ces vouchers peuvent être échangés à un guichet de ventes internationales jusqu'au 31 mars de l'année suivant leur émission. La réservation est obligatoire. Ils sont non valables pour Eurostar neige ou soleil.

Vous bénéficiez également d'un prix avantageux pour Eurostar Group et TGV Bruxelles -France.

### Billets gratuits FIP

Statutaires actifs ou pensionnés (ainsi que vos bénéficiaires), vous avez droit à des billets gratuits pour les voyages en train ou sur certaines lignes maritimes dans de nombreux pays. Les actifs peuvent les commander via la rubrique My HR requests et les pensionnés via le formulaire électronique FIP tickets. Prenez-vous-y à temps : minimum 15 jours ouvrables avant la date du départ.

### Besoin de plus d'infos ?

Railway Mobility Benefits :  
mobilitybenefits@hr-rail.be

Rue de France, 85 à 1060 Bruxelles / 10-03  
H-HR.2344 ■



# Bye Bye les Tours, hello Boreal

Propriété de Belgacom dans les années 90, rebaptisées Proximus en 2014, les 2 tours de 28 étages, reliées entre elles par une passerelle de 30 mètres de long, sont le 7ème plus haut gratte-ciel de Bruxelles.



A quelques mètres de la gare du Nord, pratiquement en face des tours, ce grand immeuble répond aux normes pour accueillir nos collègues. Il restera le siège jusqu'au retour de tous dans une tour vers 2026.



**P**lus d'un millier de collègues foulent ses carrelages tous les jours. A la suite de la pandémie de Covid 19 et du développement du télétravail, Proximus annonce vouloir restructurer son patrimoine immobilier.

En 2021, la décision est prise de vendre tout le complexe et de ne louer qu'une seule tour. La deuxième servira pour d'autres projets tels que des bureaux et des logements privés. Le projet CAMPUS est en route.

Des travaux d'aménagement étant programmés, il a fallu trouver un 'nid' temporaire : 'BOREAL'

## Confort

Le SLFP est présent depuis le début du projet pour s'assurer que le confort et les conditions de travail de chacun ne soient pas impactés négativement.

Le projet Campus ne touchant pas que Bruxelles, nous sommes aussi très attentifs aux aménagements des espaces de travail réalisés en région.

La société évolue et le SLFP s'adapte. Nous restons accessibles via nos bureaux dans chaque bâtiment administratif (à l'étage -1 pour Boreal) par téléphone, email et nous mettons un point d'honneur à venir rencontrer régulièrement nos membres en région. ■

## Travail à domicile

### Travailler à domicile ? Et à l'étranger ?

C'est possible, à condition de respecter certaines règles :

- travailler depuis sa **résidence légale** et/ou **sa seconde résidence en Belgique**. A concurrence de 60% du temps de travail/semaine.
- depuis **une seconde résidence à l'étranger** : par seconde résidence, on entend, celle dont vous êtes/ou quelqu'un de votre famille (maximum 3<sup>e</sup> degré) propriétaire : maximum 30 jours ouvrables par année civile avec un maximum de 60% du temps de travail par semaine ;
- depuis **une résidence officielle à l'étranger** : le travail à domicile depuis une résidence officielle à l'étranger ayant des conséquences sur le régime de sécurité sociale et de fiscalité, il n'est permis de faire qu'un seul jour par semaine. Uniquement dans les pays limitrophes. ■

# Congrès Post&Logistics à Washington

Le SLFP-Poste était présent le mercredi 23 août dans les bâtiments du NALC (National Association of letter Carriers) à Washington DC pour l'UNI Post & Logistics World Committee Meeting.



- sécurité de l'emploi : la privatisation entraîne des restructurations, voire la vente de certaines parties de l'entreprise existante ;
- prestation de services : la privatisation peut également entraîner une réduction de la qualité et de l'accessibilité des services postaux et de colis. Elle est susceptible de réduire les investissements dans l'entretien du réseau, l'expansion des bâtiments et des services. Le maintien du service universel pourrait également être compromis.

investi dans des véhicules électriques (voiture, e-trailer, e-bike). Nos facteurs contribuent ainsi à réduire l'empreinte CO<sub>2</sub> de la distribution.

## Pression sur le rôle social



« La commercialisation et la croissance de l'e-commerce exercent une pression sur le rôle social du postier. La concurrence dans le secteur de la logistique entraîne des pertes d'emplois.

Le changement climatique et la prise de conscience écologique posent de nombreux défis au secteur.

Pour le SLFP-Poste, la lutte pour réévaluer le rôle social du travailleur postal, le bien-être de l'employé dans le secteur de la logistique et la réponse aux défis posés par le changement écologique et climatique restent d'une importance primordiale », conclut le président SLFP-Poste Luc Tegethoff.

Cette réunion, à laquelle participent des représentants de tous les continents, est organisée pour débattre des approches syndicales dans le secteur postal. Pour le SLFP-Poste, deux sujets très importants étaient à l'ordre du jour. Des sujets auxquels nous sommes également confrontés, à savoir les appels à la privatisation lancés par les politiciens et 'Last mile delivery'.

## Privatisation

Le SLFP-Poste a clairement réitéré sa position contre la privatisation, et ce pour les raisons suivantes, entre autres :

- conditions de travail : nous craignons que la privatisation n'entraîne une détérioration des conditions de travail des employés. Une entreprise privée considère la maximisation des profits comme une priorité, ce qui peut entraîner des réductions très importantes ;

## Last mile

Le deuxième grand sujet était le 'Last mile delivery'. Il s'agit de la dernière partie du processus de distribution, à savoir l'acheminement des lettres ou des colis jusqu'à la destination finale, généralement le domicile du client. Cette partie du processus est également la plus difficile et la plus coûteuse. C'est aussi là que le client a les exigences les plus élevées.

Le SLFP-Poste est conscient de l'importance de l'écologie et tient donc à apporter sa contribution pour répondre à la demande des clients en matière de distribution durable. Lors du congrès, nous avons constaté que nous avons déjà parcouru un long chemin en Belgique.

Nos nombreuses discussions avec bpost ont donc accéléré notre démarche. Outre l'électricité verte, via des panneaux solaires sur les centres de tri et les centres de distribution, nous avons

## Danny Vanhee : une icône du SLFP-Poste à la retraite

La longue carrière syndicale de Danny Vanhee s'est achevée par son départ à la pension le 1er septembre 2023. En tant que délégué bruxellois, il est devenu président de la région de Bruxelles dans les années 1990. En 2003, Danny est devenu un membre permanent de l'équipe du SLFP-Poste en tant que délégué de secteur. Danny était un grand défenseur de "son Bruxelles". « En restant unis en tant que VSOA-SLFP, nous pouvons également rester forts

à Bruxelles. Bruxelles est une ville qui me tient à cœur et qui est également importante pour notre organisation", a-t-il déclaré. « En outre, je suis ravi de constater qu'à Bruxelles, de plus en plus de jeunes gens assument à nouveau le rôle de délégué du SLFP-Poste. L'avenir est donc assuré, ce qui me rend heureux de passer le flambeau", ajoute-t-il.

Danny, merci pour ton engagement sans limite, tes idées, mais surtout pour ton amitié et ton charisme.



# Des économies à l'ONEM

**Début décembre 1986, j'ai débuté ma carrière à l'institution publique fédérale, l'Office National de l'Emploi. Beaucoup de choses ont changé au fil des années. En 1986 l'ONEM était l'une des plus grandes institutions fédérales : plus de 10.000 employés répartis dans 30 offices de chômage et l'Administration centrale à Bruxelles. Avec la 3<sup>ème</sup> réforme de l'État, le VDAB, le Forem et Actiris (encore BGDA) ont été fondés en 1989 et environ 5000 collaborateurs ont quitté l'ONEM.**



Lors de la mise en œuvre de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'État de 2012, pendant la période de 2014-2016, 2000 employés supplémentaires ont quitté l'ONEM pour rejoindre le VDAB, WSE, Forem et Actiris.

Entre-temps, il y a eu également une première réorganisation interne de l'ONEM en 2014, où un certain nombre de petits bureaux de chômage ont été fusionnés en 15 entités. En 2014, on a promis au personnel que PERSONNE ne serait obligé de changer de lieu de travail.

## Conseil d'État

Tous les changements précédents ont été effectués en consultation avec les organisations syndicales et même si cela n'a pas toujours été évident et même s'il y a eu quelques actions de protestation, tout s'est plutôt bien passé, à l'exception de la classification des fonctionnaires fédéraux dans les échelles salariales du gouvernement flamand. Pour y parvenir, il a fallu une décision du Conseil d'État, qui nous a finalement donné raison.

Désormais, il faut savoir que l'ONEM est un service public de sécurité sociale avec une gestion paritaire. Le comité de direction est composé de représentants des syndicats (CSC, CGSP et

CGSLB) et d'organisations patronales telles que le VBO et le VOKA. Depuis 2002, l'ONEM conclut tous les 3 ans un accord administratif avec le gouvernement fédéral. Il décrit les objectifs et les normes de l'ONEM et les projets d'amélioration prévus. Les crédits nécessaires sont alloués sur cette base.

Pour la période 2022-2024, un nouvel accord de gestion a été proposé par le comité de gestion au gouvernement fédéral début 2022. A ce jour, cela n'a PAS été approuvé, ce qui entraîne un déficit de 25 millions pour réaliser tous les projets ICT nécessaires. Il faut donc faire des économies parce que le gouvernement fédéral refuse d'accorder les fonds nécessaires.

## Antennes

Ce que propose aujourd'hui la direction de l'ONEM défie toute imagination. La direction souhaite transformer un certain nombre de petits bureaux en antennes qui pourront occuper environ 4 personnes pendant 2 à 3 jours. Il y a à l'heure actuelle encore 200 personnes qui travaillent dans ces 15 bureaux. Elles seront donc obligées de changer de lieu de travail.

Car elles devront se déplacer par exemple de Vilvorde à Louvain, d'Alost à Gentbrugge ou encore

pire de Mouscron à Mons (77km). Tout cela sous le prétexte d'économies. Dans les bureaux les plus petits, les équipes sont trop réduites pour pouvoir travailler efficacement, prétend la direction. En antennes, elles pourront donc mieux fonctionner. Nous ne sommes évidemment pas d'accord avec cela.

Le 14 septembre, nous avons organisé une action de protestation en front commun. Nous avons manifesté au boulevard de l'Empereur devant les bâtiments administratifs principaux où se tenait à cette époque le comité de direction. Nous avons été reçus par le président du comité de direction et le fonctionnaire en chef. Nous avons eu l'occasion d'exprimer nos doléances.

## Action

Lors des groupes de travail successifs, nous avons formulé un certain nombre de propositions constructives pour réduire l'impact de cette réforme sur le bien-être du personnel. Lors de la réunion du groupe de travail du 10 octobre, il s'est avéré qu'aucune de nos propositions n'a été retenue par la direction. Nous avons donc arrêté la consultation et sommes obligés d'agir par des actions. Celles-ci sont en pleine préparation. Nous comptons sur la volonté du personnel pour agir et stopper cette réorganisation.

La direction ne peut même pas démontrer combien cette réorganisation rapporterait en termes d'économies. Des centaines de personnes changeraient soudainement de lieu de travail... Je n'ai jamais vécu cela auparavant. Quelle honte !

**Steven VLASSCHAERT**  
Président Secteur Fédéral AFRC



# Fonds Social Docteur Warrant

Créé en 1968, le Fonds Social Docteur Warrant a pour but de resserrer les liens entre les membres du groupe AFRC du SLFP et de la CGSLB et d'aider moralement et matériellement les membres qui sont confrontés à des problèmes durant ou après leur carrière professionnelle. Pour pouvoir devenir membre, il faut travailler, ou avoir travaillé, dans une administration fédérale, régionale ou communautaire. Il faut également être en ordre de cotisation auprès du groupe AFRC ou de la CGSLB, même en tant que pensionné.



D.g.à.d. Willy DIERICKX, Marie-Christine LAMBERT, Françoise DIERICKX, Christine CONKA, Felix WALDACK, Martine BLAMPIN, Martine VANDERPLANCKE et Guy VERSAVEL.

## Avantages

Après 1 an d'affiliation auprès du Fonds Social Docteur Warrant, les membres peuvent prétendre aux avantages sociaux ci-dessous :

- en cas d'hospitalisation ou de maladie grave, des fonds peuvent être avancés pour le paiement de factures ou d'honoraires médicaux;
- obtention d'un prêt, avec un intérêt réduit, pour faire face à d'extrêmes difficultés financières;
- conseils juridiques et sociaux gratuits;
- primes de mariage, de naissance, de mise à la retraite et de décès (ces primes sont cumulables avec celles du groupe AFRC);
- une seule intervention financière par an pour un séjour dans un centre de vacances exploité par la mutualité libérale (Cosmopolite ou Liberty à Blankenberge);
- une assurance «accident» avec un capital décès de 5.000 euros octroyé aux ayants droit.

Ces avantages ne seront accordés qu'en cas de présentation des pièces justificatives requises.

Les demandes d'intervention doivent être adressées, par écrit, avec pièces

justificatives, au siège social du Fonds Social Docteur Warrant: **Jozef Van De Veldestraat 7 - 9270 Laarne.**

Le comité de gestion examinera toutes les demandes fondées et la décision ne pourra pas être contestée.

**Pour bénéficier de ces avantages, il suffit de verser une cotisation annuelle de 15 euros sur le compte BE 39 0010 3284 8219.**

Cette cotisation devra être effectuée chaque année avant le 15 décembre pour entrer en ligne de compte pour l'année suivante. Le versement individuel constitue la seule preuve de l'affiliation. La police d'assurance est nominative et couvre la période du 1er janvier au 31 décembre.

## Infos

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter:

Felix Waldack, président, via [felix@waldack.be](mailto:felix@waldack.be) ou 0487.27.14.42

Hilde Speliers, secrétariat du groupe AFRC, via [info@slfp-g2.eu](mailto:info@slfp-g2.eu) ou 02.274.26.14.

# At last (enfin)

**Dans le passé, nous avons souvent dû vous dire qu'en tant que personnel judiciaire, nous étions désavantagés ou oubliés. Mais nous, en tant que SLFP, n'avons pas manqué de continuer à attaquer le ministre et son cabinet.**

## Et voyez, ceux qui persistent, gagnent

En effet, un premier trophée qui a maintenant été remporté sont les chèques-repas. Après le dernier conclave budgétaire, il nous a été confirmé qu'à partir du 1er mai 2024, le personnel de l'Ordre Judiciaire pourra également bénéficier de chèques-repas.

Et voilà, nous nous étions à peine remis de cette nouvelle, que nous avons été surpris à nouveau par une démarche du ministre et de son cabinet.

Un important avant-projet de loi était à l'ordre du jour d'une réunion sectorielle fin octobre. L'objectif est que les dispositions réglementaires qui sont devenues applicables au personnel de la fonction publique au cours de la période actuelle du gouvernement soient également transposées au personnel de l'Ordre Judiciaire par le biais d'une série de changements et adaptations du Code judiciaire. Les énumérer tous ici serait nous emmener trop loin, mais suit ici une petite énumération : les changements dans le recrutement du personnel, l'évaluation, les échelles et la déconnexion. Mais le plus frappant étant l'adaptation des dispositions relatives à l'incompatibilité du cumul des fonctions pour permettre davantage de possibilités de cumul pour certains membres du personnel de l'Ordre Judiciaire. Une bataille qui a été menée par le SLFP-Ordre Judiciaire pendant des années et qui semble enfin avoir une fin positive. Il faut dire aussi que nous avons été soutenus en cela par le Collège du Ministère Public, qui a fini par prendre le train en marche.

Il va sans dire que vous serez tenus informés ultérieurement de l'issue de ces négociations sur l'avant-projet de loi et les arrêtés d'exécution qui vont suivre..



L'emploi dans l'Ordre Judiciaire demeurera attrayant et pourra concurrencer avec les autres services publics fédéraux. ■

**Guy VAN CAUWENBERGHE**  
Président fédéral SLFP-Ordre Judiciaire

## Nouveau délégué permanent



**A**près plusieurs années d'occupation incomplète et une recherche difficile, et le départ de monsieur Raphaël Zaratini, depuis le 1er mai 2023, le groupe s'est renforcé avec l'arrivée de Mme Stéphanie Grosjean. Madame Grosjean était auparavant employée comme greffier au tribunal de police et justices de paix de l'arrondissement de Liège.

Nous l'accueillons à bras ouverts et sommes convaincus qu'elle constituera une valeur ajoutée pour le SLFP-Ordre Judiciaire. Après tout, elle peut compter sur des années de connaissances accumulées sur le lieu de travail et ses activités en tant que délégué de terrain dans le passé. ■

# Un nouveau bureau à Bruges

« Le bureau apporte une valeur ajoutée à notre zone et est devenu entre-temps un vrai lieu de rencontre. Les membres s'y rendent fréquemment pour demander des conseils ou soulever un problème. »

**À** partir d'aujourd'hui, les membres de la zone Flandre occidentale peuvent s'adresser au bureau de Bruges, sis Oostendsesteenweg 94. Le SLFP-ALR y est officiellement installé depuis le printemps. Le bureau se trouve à 100m de la gare Sint-Pieters de Bruges et est donc très bien desservi par les transports en commun. Jurgen Andries, secrétaire de zone pour la Flandre occidentale, aura son siège dans ce bureau. N'hésitez pas de passer, vous êtes les bienvenus !

## Heures d'ouverture :

Lundi	Matin: Sur rendez-vous	14h – 17h
Mardi	09h – 12h	Après-midi: Sur rendez-vous
Mercredi	09h – 12h	15h – 18h
Jeudi	09h – 12h	14h – 17h
Vendredi	09h – 12h	Après-midi: Sur rendez-vous

## Bienvenue

Le 23 septembre 2023, les membres du SLFP-ALR de la Flandre occidentale ont pu venir jeter un coup d'œil à notre nouveau bureau et ils étaient nombreux... Cela montre que les habitants de la Flandre occidentale aiment le contact social. Un apéritif de bienvenue leur a été offert ainsi qu'une petite attention à la fin de la visite. Ce fut une journée agréable.

## Toujours les bienvenus

Nous comprenons qu'il n'était pas possible pour tout le monde de venir à notre bureau pendant le week-end d'ouverture. C'est pourquoi, dans la limite des stocks disponibles, nous souhaitons encore offrir un petit cadeau aux membres du SLFP-ALR qui passeront nous voir. Nous vous réserverons un accueil chaleureux et nous prendrons bien sûr le temps nécessaire pour vous informer de nos nombreux avantages !

**Christel DEMERLIER**

Présidente du SLFP-ALR région Flandre



Quelques images du week-end d'ouverture.



## Contact :

Jurgen Andries • GSM : 0480 63 67 70 • Courriel : west-vl@zone-vsoalrb.be



## Au revoir Patricia et merci

**N**ous souhaitons mettre à l'honneur Patricia De Waegener, notre Mandataire Permanente du CPAS de la Ville de Bruxelles, suite à son départ à la pension au 1er novembre 2023. Rentrée au CPAS début des années 80, elle a effectué ses 28 années dans le même service avant de se tourner vers la fonction de syndicaliste. Comme déléguée en 2009 pour devenir déléguée permanente en 2010 et ensuite mandataire permanente.

14 années au service des affiliés avec son équipe de délégués. Patricia, nous te remercions pour tous ces combats menés d'une main de maître pour le personnel.

**Tous les délégués, délégués permanents et mandataires permanents du SLFP-ALR Bruxelles lui souhaitent le meilleur pour l'avenir.**



# Roadshow et Promotion Spécifique

Dans le cadre de sa coopération constructive avec les organisations syndicales, la Défense a d'abord présenté son projet de Road Show à notre organisation. Il s'agissait de peaufiner conjointement les briefings et de veiller à ce que les militaires reçoivent la meilleure communication et l'information la plus claire possible.



Il est important que la Défense soutienne cette initiative qui caractérise le vent nouveau qui soufflera sur le département des Ressources Humaines avec la nomination d'un nouveau Directeur Général à sa tête.

Une délégation de nos délégués permanents, représentant chacun leur pilier, était présente pour suivre cette réunion d'information. L'objectif est d'apporter une contribution aussi constructive que possible grâce à notre expertise, mais aussi de s'assurer que tout le monde soit au courant des dernières informations afin d'aider nos membres de la manière la plus adéquate possible.

Les briefings ont fourni un aperçu du recrutement interne prévu pour l'année 2024, notant que la Défense met à disposition un très grand nombre de places. Il s'agit en outre de trois fois plus de places que cela était envisagé lors des précédents recrutements internes.

Cela s'explique par le fait que les militaires BDL arrivent à un stade de leur carrière où ils pourront opter pour une transition vers le cadre de carrière ou pour une suite de carrière BDL au sein du département.

Une deuxième réunion d'information a permis d'obtenir plus de détails sur le nouveau concept de gestion appelé promotion spécifique (PSP). Ce concept permet aux volontaires expérimentés de passer au cadre sous-officiers dans le contexte de la promotion sociale.

Dans le passé, de nombreuses personnes ont été freinées par la longue période de formation et les problèmes qu'elle pouvait entraîner.

Actuellement, la promotion spécifique n'est possible que de volontaire à sous-officier et ce, pour certains postes spécifiques dans le domaine de l'administration et du soutien.

Notre organisation demande évidemment que ce concept soit étendu à d'autres postes et qu'il permette également la transition de sous-officier à officier. ■

## Découvrez notre nouveau site web

Le SLFP-Défense ne s'arrête pas à la réalisation de sa nouvelle vision et à la création d'un nouveau slogan cette année. En tant que président, Chris Huybrechts a également l'honneur d'annoncer le lancement d'un tout nouveau site web.



L'objectif principal du site web reste, bien entendu, d'informer le personnel de la Défense. En outre, le SLFP-Défense souhaite également mieux véhiculer son identité ainsi que ses forces grâce à un style maison reconnaissable et à une structure claire. Le site se doit d'être intuitif, clair, professionnel et solidaire. Les membres qui naviguent sur notre site web doivent se sentir à l'aise. Le personnel concerné doit être convaincu de devenir membre et cela nous le faisons en lui donnant un aperçu immédiat des nombreux avantages proposés à nos affiliés.

### Aperçu de l'histoire

Une partie du site est consacrée à l'histoire du syndicat. En effet, le SLFP-Défense est le premier syndicat de la Défense et existe depuis 60 ans maintenant, bien que l'organisation ait eu un autre nom à l'origine. Nous avons accompli beaucoup de choses importantes pour le personnel de la Défense, comme par exemple : toujours défendre le bien-être du personnel lors des négociations à différents niveaux, ce qui fait que les militaires sont aujourd'hui de mieux en mieux équipés dans tous les domaines; toujours défendre un meilleur statut et la rémunération cohérente, mais aussi défendre quotidiennement militaires et civils à la Défense. Bref, une histoire qui vaut la peine d'être lue.

## Réunion avec le directeur général HR



Remise de la Vision 2024-2030

La nomination d'un nouveau Directeur Général des Ressources Humaines a un impact majeur sur notre organisation. Le remplacement du chef des ressources humaines modifie également la vision qui prévaut au sein du département.

Afin de prendre un bon départ dans la collaboration avec le nouveau Directeur Général des Ressources Humaines et d'informer le Général de notre vision et de nos recommandations, nous avons organisé une réunion constructive à notre siège au début du mois d'octobre.

Au cours de cette réunion, le Général a pris le temps de s'asseoir avec notre président, Chris Huybrechts, et quelques représentants de nos différents piliers, pour discuter de l'avenir du département des ressources humaines. Il ne s'agissait certainement pas d'un monologue ou d'une conversation à sens unique. Nous avons également présenté nos points de vue et avons trouvé de l'autre côté de la table un partenaire très enthousiaste.

Une atmosphère d'ouverture et d'honnêteté a prévalu pendant la réunion, ce qui a créé de l'espoir pour l'avenir.

Cette réunion était également le moment idéal pour expliquer et présenter au Général Esser notre vision renouvelée 2024-2030. Cette vision contient nos points-clés et constitue donc la ligne directrice de notre travail syndical d'aujourd'hui et à venir. Il est bien sûr important de la partager avec la Défense afin d'être prêts pour la dernière année de la législature actuelle et d'affronter ensemble les défis de la nouvelle législature.



# Où est votre respect pour la police ?



**U** riner contre un combi de police devant la résidence d'un ministre. Un président de parti sous influence de l'alcool tenant des propos incohérents envers une équipe d'intervention... Quelques incidents impliquant des politiciens ont incité le SLFP-Police à leur écrire une lettre ouverte. Le mépris à l'égard de la police, qui s'était rendue sur place lors de la fête d'anniversaire du ministre de la Justice, témoigne d'une forme d'arrogance inacceptable. Les déclarations faites par le président du parti Vooruit envers une équipe d'intervention de la police locale font froncer les sourcils. Tant un ministre compétent pour le secteur policier qu'un président de parti ont une responsabilité et une fonction d'exemple, même lorsqu'ils font la fête, ou s'ils sont ivres, que ce soit chez eux ou dans un café.

« Qui défend encore la police ? »

Suite aux événements récents et aux dernières communications médiatiques, le SLFP-Police a reçu de nombreuses réactions de collègues mécontents, qui ont mené à la publication d'un article d'opinion sous forme de lettre ouverte. Ne vous attendez pas à ce que le SLFP-Police se rabaisse à des attaques personnelles ou participe à une sorte de récupération politique. Dans cette lettre ouverte et article d'opinion, l'organisation essaiera, au nom de nombreux collègues et sur base des événements des dernières années, de transmettre aux responsables politiques le sentiment général de manque de respect du monde politique envers les services de police.

« Quels sont les partis politiques ayant encore de bonnes intentions pour la police ? »

Après la conférence de presse du président du parti Vooruit (Conner Rousseau), le journal Het Laatste Nieuws (HLN) a publié un article que le président a bloqué via une procédure judiciaire. Nous ne nous prononcerons pas à l'égard de cette procédure. Cependant, dans l'article du HLN, il y avait – à côté des déclarations présumées racistes - quelques passages qui ont choqué de nombreux policiers.

Selon HLN, des commentaires ont été faits ce soir-là au sujet du nombre d'agents déployés et des allusions ont été faites par rapport aux heures supplémentaires et de week-end payées. HLN cite également : « en fait, vous gagnez trop pour ce que vous avez à faire ». Si de telles déclarations ne provenaient que d'un politicien ayant un verre dans le nez, nous pourrions peut-être encore relativiser la chose, mais ce n'est malheureusement pas la première fois que nous entendons de tels propos de la part de différents milieux politiques, notamment suite



aux discussions tenues au sein des Comités de Négociation compétents.

Il y a une expression "in vino veritas". Mais rassurez-vous, certains ont tenu de tels propos aussi lorsqu'ils étaient sobres.

### Que se diraient la plupart des gens ?

L'avantage d'être un politicien est en effet de ne jamais devoir se remettre en question, et encore moins quand il s'agit du salaire généreux qu'il a pratiquement pu déterminer lui-même.

Juste pour votre information, les heures supplémentaires à la police ne sont payées qu'à raison de 100% (donc pas à 200% ou avec une récupération complémentaire). Pour un jeune inspecteur, cela représente 10€ net par heure (vu que plus de 50% sont imposés, merci l'Etat).

A ce tarif, qui sortirait encore de chez lui pour risquer sa vie durant les week-ends, qu'il pleuve ou qu'il grêle, afin de veiller à la sécurité publique ?

### Respect pour la police

En ce qui concerne les propos présumés racistes, soyons corporatistes pour un instant. Différents journalistes se demandaient comment on aurait réagi si ces propos avaient été tenus par, par exemple, Tom Van Grieken, président du Vlaams Belang. Allons encore un peu plus loin... que se passerait-il si un policier faisait une telle déclaration – même en état d'ivresse (ce qui serait une circonstance aggravante pour beaucoup de personnes) ? Les hommes politiques se précipiteraient pour être les premiers à exprimer leur mécontentement et leur indignation, ils exigeraient une suspension, une sanction sévère ou même une démission...

Car pour la police – et vraiment rien que pour la police – on ne peut pas être trop sévère lorsqu'il s'agit de discipline et de déontologie. Ne vous sentiriez-vous pas visé ?

Nous pouvons bien entendu relativiser le fait d'avoir trop bu. Souvenez-vous... les fonctionnaires de police sont sur le terrain et sont pratiquement quotidiennement confrontés à des personnes ivres. Tristes scènes.

N'est-ce pas une excuse d'ailleurs récemment utilisée pour essayer de se justifier alors que quelques amis ont uriné contre un combi de police ?



© Belgairage - JAMES ARTHUR GEKIERE

### Nettoyer les combis de police ?

Non. Cela fait des années que nous ne sentons plus de respect de la part des autorités politiques. En 2019, le nombre des candidats a chuté de 30%! Et l'année dernière, le nombre de candidats à la fonction d'inspecteur est tombé encore plus bas. Mais aucun politicien ne s'en inquiète.

Ce n'est d'ailleurs pas étonnant. Ce gouvernement a promis, noir sur blanc, de rendre la fonction de police plus attractive, mais en réalité, ils n'ont fait que le contraire.

Si les combis de police devaient être lavés chaque fois que nos autorités politiques ne tiennent pas parole ou qu'elles continuent à détruire notre statut, à nous traiter de façon irrespectueuse ou à nous raconter des mensonges, la police se déplacerait avec les véhicules les plus brillants du pays.

Les services de police doivent se justifier conformément à la philosophie de la police de proximité. Mais en fait, il devrait également y avoir un système de 'politique de proximité', selon lequel les personnes du monde politique seraient non seulement intégrées à la société et la refléteraient, mais devraient également se justifier. Vous direz peut-être qu'ils le font tous les 5 ou 6 ans avant les élections. C'est vrai, mais ils ne comprennent pas les signaux émis par les électeurs. Et les policiers ne sont pas des citoyens de seconde classe, tels qu'on menace parfois de les traiter ; ils sont également des électeurs.

### Qui défend encore la police ?

Ce qui est également remarquable, ce sont les réactions plutôt absentes ou mitigées des organisations et/ou soi-disant experts qui s'expriment régulièrement de manière désobligeante à l'égard des services de police et qui les accusent assez souvent de profilage ethnique. En plaidant pour mettre en place des nouveaux systèmes de contrôle, on rend le travail policier impossible. Il est assez remarquable que ces organisations/experts restent très silencieux pour le moment.

Le sentiment existe depuis longtemps, et ces faits confirment ce sentiment de malaise de par l'existence de ce mépris particulier du monde politique envers les services de police. Les différents incidents (signature d'un accord sectoriel puis prétendre le contraire, être présentés comme terroristes d'extrême droite, l'incident de la guitare imaginaire et les faits récents à Sint-Niklaas) dessinent cette tendance de vision du monde politique envers les services de police. Ce mépris a atteint son paroxysme après les décisions des partis "Vivaldi" sous la direction d'un parti qui a surpris tout le monde à travers ses réactions. Pire encore, le spécialiste des pensions, qui a élaboré le scénario des métiers pénibles, fait partie du cabinet ministériel restreint. Une décision qui ne vise que la police ! Parlons de discrimination...

Suite au dernier incident, de nombreux collègues sont arrivés à la conclusion que la police

est une fois de plus perdante. Tout au long de ces différents épisodes, nous avons pu remarquer que l'on visait d'abord le chef de corps, puis les enquêteurs de la police fédérale qui ont pu poursuivre l'enquête, pour finalement remettre en question les constatations faites par les équipes sur place. Cependant, les policiers n'ont pas droit de réponse, et – remarquable - personne ne prend leur défense.

Bien entendu, un président de parti est immédiatement entouré des meilleurs avocats... Une assistance juridique dont les policiers ne peuvent que rêver lorsqu'ils sont victimes de violences ou de fausses accusations, pour lesquelles ils doivent encore souvent eux-mêmes payer une partie des frais (médicaux).

Qu'un porte-parole ose affirmer que certaines choses étaient écrites dans le rapport officiel alors qu'elles n'étaient pas audibles à l'image – entretemps nous savons par HLN que seule la deuxième partie a été filmée – cela dépasse tout entendement. Si en plus on commence à mettre en doute les procès-verbaux de policiers assermentés, la police peut fermer boutique.

## « Retour au respect politique envers les services de police. »

Nous appelons ce gouvernement à arrêter de viser la police et de lui manquer de respect, non seulement en paroles mais aussi en actes. Dans le même ordre d'idées, que les politiciens arrêtent de s'intimider mutuellement ou de se boycotter, ce qui victimise avant tout les services de police. Nous demandons également à tous les présidents de partis qui soutiennent la police de prendre ensemble, dans les prochains mois, de véritables initiatives.

Ce gouvernement avait promis de rendre la profession plus attractive. Il est certain que la politique a causé beaucoup de dégâts au sein de la police intégrée, tant sur le plan organisationnel que statutaire. On a fait des économies sur le dos de la police, les recrutements promis n'ont pas été atteints et la profession est devenue peu attractive... Il reste quelques mois pour prendre des initiatives, restaurer la confiance et démontrer que ce gouvernement prend la

chose au sérieux lorsque que c'est noté dans les déclarations de politique générale.

On nous pose souvent la question de savoir quel parti politique défend encore la police. De notre côté sous sommes dans l'incapacité d'apporter une réponse. Les parlementaires et les bourgeois qui nous soutiennent ne sont pas entendus, même parfois réduits au silence.

Nous ne voulons certainement pas mettre tout le monde dans le même panier, mais ces dernières années, le fil rouge (ou bleu) semble être que certaines personnes n'ont pas du tout de bonnes intentions à l'égard de la police intégrée.

Certains poussent littéralement les électeurs, y compris les policiers, vers les partis de droite.



**La police (le syndicat de police), votre ami**

# Deux nouvelles collaboratrices à l'accueil

**Deux nouvelles collaboratrices ont été engagées afin de renforcer notre accueil et traiter les appels téléphoniques de nos membres.**



Paule Van Craenenbrouck et Katrien Verhellen

Nous vous les présentons en quelques mots.

### **Katrien Verhellen**

Elle travaille auprès du SLFP-Police depuis le 16 octobre 2023. Auparavant, Katrien travaillait chez TUI comme collaboratrice du front office et réalisait différentes tâches pour l'équipage des vols. Katrien est sociable et apprécie le contact. Aider nos membres par téléphone, par mail ou lors d'une conversation lui procure grande satisfaction et énergie. Elle soutient aussi les collègues du secrétariat national dans différentes tâches administratives.

### **Paule Van Craenenbrouck**

Elle travaille depuis le 15 mars 2023 auprès du

SLFP-Police. Auparavant, Paule travaillait comme réceptionniste auprès de la firme ABB à Zaventem. Après un entretien introductif, elle s'est assez vite rendu compte qu'il s'agissait d'une fonction qui allait lui plaire. Un accueil chaleureux et convivial est d'importance capitale, que ce soit au téléphone ou par mail.

A côté de cela, il y a encore un certain nombre de tâches administratives demandant d'être menées avec diligence. Au travail, il règne une atmosphère agréable, et ce dans une petite équipe de 'super' collègues.

Nous sommes persuadés qu'à elles deux, elles formeront une équipe parfaite pour le SLFP-Police !

# « Séances du Parlement de la Communauté française, KéSAKO ? »

Très bien allez-vous me dire, mais quel est le rapport avec moi qui suis membre du personnel dans l'enseignement obligatoire ? Une séance du Parlement ? C'est à des années lumières de la réalité du terrain ! Je ne rappellerai pas ici les raisons évoquées lors de précédentes livraisons de notre périodique « Argument » et qui expliquent pourquoi le SLFP-Enseignement a pris ses distances avec la concertation, mais il faut clairement pointer un déficit de confiance et le sentiment que nos revendications n'étaient plus écoutées. Cela veut-il dire qu'il faille ignorer les échanges entre partenaires gouvernementaux et les justifications données lors de la promulgation des décrets ? Que nenni !

Ainsi, la dernière séance avant les congés parlementaires, celle du 19 juillet 2023, a abordé, entre autres, deux projets de décrets qui ont retenu toute mon attention : le **Projet de décret visant à adapter la législation à la suite de la création des pôles territoriaux** et le **Projet de décret relatif au soutien, au développement des compétences professionnelles et à l'évaluation des personnels de l'enseignement**.

Ces deux projets ont pour but de concrétiser, faut-il le rappeler, une partie importante de la réforme « majeure » contenue dans le Pacte pour un enseignement d'excellence.

## « Allons-y donc pour un relevé partiel des justificatifs et des intentions. »

Le dispositif des pôles territoriaux vise à soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire qui accueillent des élèves à besoins spécifiques ...

A ce sujet, il était urgent de légiférer, nous est-il dit, en raison des « condamnations internationales dont la Belgique a fait l'objet » !

Comment alors expliquer que bon nombre de parents de nationalité française n'hésitent pas à inscrire leur enfant dans les établissements spécialisés de la Fédération Wallonie Bruxelles ?

Bien au contraire, la réputation à l'international de notre enseignement spécialisé et la qualité des personnels n'est même plus à discuter.

Fallait-il donc compliquer les choses ? Fallait-il apporter un énième changement ? Et surtout, un changement d'une telle ampleur ?

Autre argument, selon certains parlementaires, les « retours des équipes pédagogiques et des parents sont globalement positifs » !

Le Gouvernement reconnaît qu'il fallait adapter le décret original, qu'il fallait l'aménager, et il faut s'attendre à ce que le nouveau dispositif fasse « ses maladies de jeunesse ».

Faut-il à nouveau vous interpellier, vous qui êtes sur le terrain ? Vous conseiller de faire le gros dos en attendant que **vous trouviez vous-même la cure à cette maladie de jeunesse** ?

### Aha ?

Concernant le **développement des compétences professionnelles et l'évaluation des personnels de l'enseignement**, le postulat de base est que les acteurs de l'enseignement n'ont « ni forcément les mêmes perceptions, ni les mêmes attentes, ni les mêmes difficultés » et « pour être bien comprise, la réforme doit être bien expliquée ». Aha ?

Ce projet nous est-il dit vise à « initier des évolutions bénéfiques ainsi que des pratiques et compétences acquises ou à développer » et « sortir l'enseignant de son isolement ».

Certes, l'enseignant appréciera et accueillera avec joie et bonheur « l'objectivisation des manquements au niveau pédagogique et le rôle du délégué (de la direction ndlr) » qui « n'est pas impliqué dans l'évaluation sommative ».

S'il ne s'agit pas là de remettre fondamentalement en cause la formation initiale de l'enseignant, je n'y comprends plus rien. S'il ne s'agit pas là de créer des tensions au sein des équipes éducatives, je n'y comprends plus rien non plus !

Que dire en outre d'un dispositif aussi maladroît en période de pénurie ?

Et donc, qui va évaluer ? Comment ? Le « délégué » aura-t-il reçu lui-même une formation à l'évaluation ? Et par quel organisme ? Existe-t-il seulement un organisme public de formation à l'évaluation des pairs et des enseignants de surcroît ?

La cerise sur le gâteau vient maintenant selon moi : certains se félicitent que ce décret soit « arrivé à un point d'équilibre grâce au dialogue constant avec l'ensemble des acteurs ».

Fermez le ban et sortez les clairons !!

### Honnêteté intellectuelle

Au terme de cet exposé, j'ai sincèrement à cœur de préciser une chose fondamentale : cet article ne vise aucunement à remettre en cause le fonctionnement démocratique de notre communauté. Le travail parlementaire fait partie de notre démocratie et en est une garantie. Il reste la prérogative de personnes élues au suffrage universel et qui, jusqu'à preuve du contraire, œuvrent avec un minimum d'honnêteté intellectuelle.

Tout aussi important, si pas plus important, est le travail syndical, d'approche critique, de défense des droits des affiliés, valeurs tout aussi éminemment démocratiques.

### Et vous, qu'en pensez-vous ?

Toutes vos réflexions nous intéressent. Merci de nous les transmettre à l'adresse courriel [pred@slfp-enseignement.be](mailto:pred@slfp-enseignement.be)

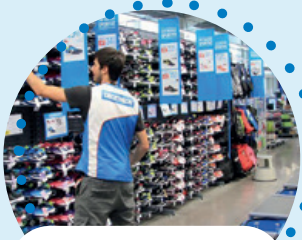
Daniel VANDEVOIR

Coordinateur - Pour le Pôle de Recherche, d'Etude et de Documentation (PRED)



# Saviez-vous que votre plateforme d'avantages regorge d'offres dédiées aux **fêtes de fin d'année** ? ●

Découvrez-les toutes sur [www.slfp-avantages.be](http://www.slfp-avantages.be) !



**DECATHLON**



**Carrefour**



**HEMA**



**INNO**  
DEPARTMENT STORE



**Center Parcs**



**Club**

